

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BECHMEZZINE N°22

FEUILLE N° II

ECHELLE 1/1000^e

1^m/m. sur le plan = 1 mètre sur le terrain

Plan cadastral correspondant aux décisions du Juge Immobilier

LEGENDE

- Point de triangulation
 - Polygonale et station polygonométrique
 - Limite de circonscription foncière
 - Limite de bien-fonds et borne
- Plan complété à l'aide des photographies aériennes restituées



رئيس دائرة الارشاد العقاري
10 يناير 2011
المهندس حسين
11-1-2011

Plan réceptionné par M^e Hénoud, Chef de Travaux
et vérifié par M^e Gabriel, Chef du Service Technique du Cadastre.

Sous réserve des expropriations effectuées pour l'ouverture de nouvelles voies
et les travaux d'alignement des voies existantes non portées à la connaissance de la
conservation foncière et du cadastre.
Plan certifié conforme aux décisions du Juge immobilier conformément aux
dispositions de l'article 9, nouveau texte de l'arrêté 186 en date du 16 Mars 1928.
Le Chef du Service Technique du Cadastre.

Alph. G. G. G.